

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} décembre, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 21h00 au séchoir à tabac, sous la présidence de Vincent GEOFFROID le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 25 novembre 2020

PRÉSENTS :

Mme BERTHELOT-ROULLAND S., M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. NOUET M., M. VALADE R., M. DELPIT M., M. BARCONNIERE D., M. HAMELIN J., Mme LAJOINIE S. ; DE VIDO Marie-Pierre ; M. DEMONEIN J-M. ; M. DELPIT G., M. MAGNE A-P.

EXCUSÉ(E)S : M. BARJOT V., Mme ESPIAUT E., Mme RENAUDIE N

Nombre de présents : 16

Nombre d'excusés : 3

Procuration de Mme Nadine RENAUDIE à M. Vincent GEOFFROID

Secrétaire de séance : Sylvie ROULLAND

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur les travaux (abbaye, vestiaires, pont Massard, plancher de l'entrée de l'appartement de la mairie de Coly)
2. Compte rendu des réunions des commissions :
 - Communication
 - Recrutement d'un agent technique
 - Multiple rural
 - Cimetière (proposition d'un logiciel de gestion des cimetières)
3. Fonctionnement de la Maison d'Assistantes Maternelles et définition du loyer 2021
4. Information RPQS
5. Modification des statuts du RDE dans le cadre de l'adhésion de St Léon sur L'isle
6. Point Maison Gardette
7. Commission voirie
8. Divers

Lecture et approbation du PV du Conseil Municipal au 03 novembre 2020.

1. Point sur les travaux

- Parenthèse pour présenter les deux projets proposés au budget participatif du Conseil Départemental. Un point est fait sur l'évolution des votes. Un des projets bien placé a des bonnes chances de se démarquer.
- Le Maire propose d'exonérer Delphine Delbrayelle de 3 mois de loyers (décembre/janvier/février) au regard des conditions sanitaires actuelles. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Le Maire explique au Conseil Municipal que la porte du Séchoir à noix étant pleine, rien n'indique en hiver que le commerce soit ouvert aussi il faudra envisager de la remplacer par une porte avec un regard sur l'extérieur ou de la faire modifier.

- Demandes de subventions en cours auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour les travaux exceptionnels de l'abbaye qui représenteraient une tranche d'environ 50 000€.
- Les travaux des vestiaires du personnel de cantine sont terminés. Il reste à demander un devis à Dylan Delpit pour l'adaptation de la porte de la douche.
- Travaux sur le mur de soutènement à Coly partiellement tombé : Des devis sont présentés, un devis de l'entreprise Vaunac de 56 000€, un devis de l'entreprise Bonnassie pour 10340€ et un devis de l'entreprise Lachenèvrerie de 15800€. Des demandes de financement sont à réaliser. Vérifier le seuil d'appel d'offres et demander d'autres devis.
- Logement au-dessus de la mairie de Coly : Réfection du plancher par les employés communaux à réaliser. Questionnement sur la provenance de l'humidité dans cette habitation. Michel Delpit doit se rendre sur place pour analyser la situation et évaluer le montant des travaux.
- Travaux ADAP de Saint-Amand de Coly : présentation des plans proposés à la mairie, à l'école, au Vieil Hôpital et au séchoir à tabac. Une question est posée sur l'habilitation du personnel de mairie à aller chercher les personnes en fauteuil qui sonneraient à la mairie depuis la place de parking réservée. Question également sur la place de parking prévue près du séchoir. Le Maire présente les différentes propositions des entreprises par lot pour des travaux à hauteur de 25 175.28€ :

Pour le lot maçonnerie-démolition deux entreprises ont répondu :

- entreprise CHAZOTTES qui propose un devis HT de 17 796.28€
- entreprise SOARES qui propose un devis HT de 17 871.11€

Pour le lot Menuiserie Bois deux entreprises ont répondu :

- entreprise ESPITBOIS qui propose un devis HT de 3 065.00€
- entreprise SALVIAT qui propose un devis HT de 3 596.94€

Pour le lot Métallerie une seule entreprise a répondu :

- SARLAT METALLERIE qui propose un devis HT de 2 894.00€

Pour le lot Electricité, deux entreprises ont répondu :

- entreprise COURNIL qui propose un devis HT de 1 420.00€
- entreprise DOMO 24 qui propose un devis HT de 1886.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de sélectionner les devis les moins chers, donc pour le lot maçonnerie l'entreprise CHAZOTTES est retenue, pour le lot menuiserie bois l'entreprise ESPITBOIS est retenue, pour le lot métallerie, l'entreprise SARLAT METALLERIE est retenue, pour le lot électricité l'entreprise COURNIL est retenue.

- Création du réfectoire dans le séchoir : l'objectif est de fermer l'espace réfectoire. Présentation des travaux sur grand écran avec les plans détaillés.

Discussion autour du projet, les avantages et les inconvénients sont abordés. Présentation au vote du maintien des travaux engagés : 1 voix contre (Sylvie Roulland) 1 abstention (Michel Nouet) et 15 voix pour. Choix des entreprises :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des offres par lot.

Pour le lot Charpente, bois, couverture deux entreprises ont répondu :

- entreprise ESPITBOIS qui propose un devis HT de 29 702.93€
- entreprise SALVIAT qui propose un devis HT de 29 126.12€

Pour le lot Chauffage deux entreprises ont répondu :

- entreprise DOMO 24 qui propose un devis HT de 3 260.24€
- entreprise SARL TREMOUILLE qui propose un devis HT de 3 906.00€

Pour le lot Electricité, deux entreprises ont répondu :

-entreprise COURNIL qui propose un devis HT de 1 861.00€

-entreprise DOMO 24 qui propose un devis HT de 1 614.60€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de sélectionner les devis les moins chers, donc pour le lot Charpente, bois, couverture l'entreprise SALVIAT est retenue, pour le lot Chauffage, l'entreprise DOMO 24 est retenue, pour le lot Electricité, l'entreprise DOMO 24 est retenue.

2. Compte rendu des commissions

- Commission Communication :

Pour le bulletin municipal, l'outil trello est préconisé pour centraliser les sujets à aborder. Le rythme serait d'environ 1 à 1.5 mois entre deux bulletins en s'appuyant sur les événements. Il faudrait diminuer l'impression papier et envoyer au maximum les informations municipales par mail, pour cela il faudra inciter les habitants à s'inscrire en rappelant sur chaque publication que c'est possible. Satisfaction de la distribution des informations municipales par les élus. Prochaine réunion de la commission prévue le 15/12/2020 à 08h30 puis à 9h30 avec le web designer Franck Haudiquert pour une formation sur l'utilisation du site internet.

- Commission projets : point sur le Multiple Rural :

Présentation détaillée des résultats de l'enquête sur écran par Jean-Baptiste Cessac :

Profil des répondants, analyse des réponses, énumération des informations, des services souhaités, des attentes diverses, des doutes et questions essentielles. Ebauche d'une stratégie pour la reprise de l'activité du Multiple Rural, présentation des différents statuts juridiques possibles pour aborder au mieux le projet, mais l'idée est présentée de peut-être laisser le choix ouvert et de décider ultérieurement après conseil de la chambre de commerce avec laquelle il faudrait fixer un rendez-vous.

Création d'un groupe de réflexion sur le cahier des charges, réunion le 08 décembre à 17h30.

- Commission cimetière :

Présentation du travail de la commission par Sylvie et Yvette. Il faut prévoir un tableau de tarifs à proposer au prochain Conseil Municipal. Des devis pour un logiciel de gestion des cimetières ont été demandés. Une lecture croisée des règlements des communes voisines pour élaborer le règlement de la commune nouvelle de Coly-Saint-Amand a été effectuée. Des pancartes ont été posées afin de répertorier les concessions libres ou abandonnées. Un devis doit être demandé pour un livre à placer au pied de l'arbre du souvenir.

- Commission aménagement du bourg de Coly :

Compte-rendu de la commission du 24/11/2020 présentant un diagnostic expliquant les zones dangereuses à revoir, les propositions d'aménagements envisagés pour la sécurité et pour une valorisation du paysage. Une étude de faisabilité avait été faite par l'ATD il y a quelques années. Evocation de « feux récompenses » et de la création d'un parking près du stade et du restaurant la table de Jean. Possibilité de faire les travaux d'aménagement du bourg en 2 tranches, une pour le bas et une pour le haut de Coly. Réunion à fixer avec proposition de coloris et de photos.

- Commission voirie :

Ajournée. Plusieurs demandes de travaux sont à étudier.

- Commission recrutement :

Présentation d'un tableau de compétences et de motivation pour les 4 candidats retenus lors de la présélection. Cédric Delpit est retenu après analyse des différents profils par rapport aux attentes de la collectivité concernant le poste vacant au 1^{er} février. Aucun candidat présélectionné n'a le permis bus donc il faut prévoir la formation d'un chauffeur supplémentaire parmi les agents pour pouvoir remplacer Florent Mourlhon en cas de besoin. Bruno Harielle bénéficiera de cette formation.

3. Fonctionnement de la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et définition d'un loyer

Conformément au contrat de location signé avec les assistantes maternelles, la commune avait mis à leur disposition gracieusement la première année le local et il était convenu qu'à partir de janvier 2021 les assistantes maternelles payeraient les charges et un loyer à définir.

Le Maire fait une présentation à l'écran des charges de l'activité et des revenus réels et à prévoir. Les charges hors assurance pour 2021 s'élèvent à 2066€ pour l'année. Si elles étaient 3, ça ferait 57.40€ par mois mais elles ne sont que 2 donc ça fera 86€ par mois. Elles génèrent entre 700 et 950€ par mois chacune avec une amplitude horaire allant de 7h00 à 19h00. Elles ont une inspection le 14 décembre qui déterminera si elles peuvent accueillir un enfant de plus.

Le Conseil Municipal doit se positionner pour le montant du loyer et la date à partir de laquelle il leur sera demandé. Un historique du lieu est rappelé ainsi que le choix de la municipalité de Coly à l'époque d'encourager les parents à faire garder leurs enfants sur Coly pour qu'ensuite ces enfants aillent à l'école de Saint-Amand de Coly et ainsi assurer un devenir à l'école. Une réflexion avait été menée pour accompagner les assistantes dans le démarrage de leur activité tout en ayant un retour sur investissement en gardant la volonté de pérenniser le service et les emplois.

Le Conseil Municipal valide le principe de leur faire payer les charges à partir de janvier 2021 et reporte la décision concernant le loyer à la prochaine session du Conseil Municipal. Des informations seront à prendre quant au fonctionnement d'autres Maisons d'assistants maternelles d'ici là pour faciliter la prise de décision.

4. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2019

Il s'agit d'un rapport à valider par délibération. Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 présente pour l'exercice 2019 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Périgord Est.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et la valide.

Le Maire rappelle que nous avons 4 poteaux incendie à poser et 3 bâches

5. Modification des statuts du RDE dans le cadre de l'adhésion de Saint Léon Sur L'Isle

Le Conseil Municipal valide l'adhésion et la modification des statuts.

6. Point sur le projet « maison Gardette »

Présentation du projet de Moya Lemoine et estimation des travaux effectuée par Jacques Laumond architecte à 167 000€ TTC mais sans réaménagement. Il faudra ajouter à cette somme l'aménagement de la cuisine. Des subventions seront demandées à hauteur de 80% dans le cadre du LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) qui est un programme financé par le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural)

7. **Divers :**

Distribution de documents émis par la sous-préfecture de Dordogne à faire passer aux propriétaires de volailles, qu'ils doivent remplir et retourner à la mairie afin de les recenser dans le cadre de la prévention contre la grippe aviaire.

Prochain conseil municipal à 20h30 le mardi 5 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h41.

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal,

Le Maire,

V. GEOFFROID